

Le parquet l'a détournée en user contre les manifestants ou les journalistes.

Le manège est bien rodé. Des manifestants, arrêtés par les forces de l'ordre, sont placés en garde à vue. A l'issue de cette dernière, ils sortent

Ubu raye le Parquet

Tout va bien, alors ? Pas tant que ça. Depuis l'été 2020, quiconque ayant fait l'objet d'un rappel à la loi entre automatiquement – première incongruité – dans le fichier des personnes

international, dans son dernier rapport, raconte l'histoire de Cédric, un artiste vivant à Vincennes, interdit de séjour à Paris pendant trois mois après une manif.

Les avocats dénoncent ce détournement de la loi Belloubet. Il « revient,

Avec un conglomérat de visage de porter l'homme. Laquelle, de la France, en 1 condamné que 74

Jean-M

Paris 2024 joue gros Jeux

Estanguet et ses lieutenants sur le banc de touche ?

CHANGEMENT d'équipe en vue à Paris 2024. Le 26 novembre, lors de la réunion du bureau exécutif du Comité d'organisation des Jeux olympiques (Cojo), la maire de Paris a ouvert les hostilités. Fini de jouer ! a-t-elle prévenu, plaidant pour mettre un terme sans délais à « nos fragilités collectives » : celles révélées par le rapport confidentiel de la Cour des comptes (« Le Canard », 11/11).

Visés par les critiques des magistrats, qui recommandent de « parfaire le fonctionnement des instances » : Tony Estanguet et ses deux bras droits – son directeur de cabinet et son directeur général. Tous

trois fort bien payés, comme « 22 dirigeants du Cojo » bénéficiant d'« une rémunération supérieure à celle du directeur général de la Société de livraison des ouvrages olympiques », chargée de la construction des stades, piscines, etc. Champions ! Ce n'est pas faute d'avoir été prévenus.

En bas du podium

Dès 2019, révèle la Cour, un cadre délégué aux relations institutionnelles avait alerté sur « des risques de dépassement du budget » et « des problèmes de gouvernance ». Résultat ? Il a été licencié. Trois directeurs ont préféré, pour

leur part, un départ volontaire avant le sprint final.

Au sommet de l'Etat, on convient désormais qu'« on ne peut pas continuer ainsi. Certaines personnes ne sont pas à leur place. Et il faut recruter de bons profils ». Hidalgo, qui pense la même chose, l'a signifié à Castex et à Macron. Pour ranimer la flamme olympique, deux noms ont été avancés : Jean-Claude Blanc, le directeur exécutif du PSG, et Christian Prudhomme, le directeur du Tour de France. Tous deux ont été discrètement approchés.

Ils sont en piste sous les ordres du starter...

D. H.

C'est la Total pour le parc naturel

LE GROUPE TOTAL vient de réclamer la bagatelle de 893 000 euros de dommages et intérêts à trois associations et à une trentaine de riverains – aucun n'est Rockefeller – qui osent s'opposer à son projet d'éoliennes dans le parc naturel régional du Pilat (Loire).

Bon prince, le pétrolier a fait savoir qu'il renoncerait si les râleurs retiraient leur recours devant la cour administrative d'appel de Lyon. Dix éoliennes de 125 mètres de hauteur doivent être érigées sur une ligne de crête dominant une bonne partie du site du Pilat. L'ar-

chitecte des Bâtiments de France et la direction du parc naturel régional ont tous deux émis un avis défavorable, estimant que ces immenses moulins à vent allaient défigurer le paysage de façon irréversible. Le tribunal administratif, en revanche, n'y a rien trouvé à redire et a débouté les opposants, au printemps dernier. Ceux-ci ont interjeté appel.

Petite brise financière

L'industriel l'a d'autant plus mauvaise que, depuis plus de sept ans, il fait le maximum pour se mettre la population locale dans la poche. Après avoir appâté les élus avec les futures taxes et redevances, la multinationale a proposé d'intéresser les riverains au projet dans le cadre d'un « financement participatif ». Leur investissement s'est limité, in fine, à 37 500 euros. Une goutte d'eau dans la facture globale mais l'occasion, pour Total, de jouer à peu de frais les hérauts de la démocratie locale...

H. L.

“SÉCURITÉ GLOBALE” LES CAMÉRAS DE SURVEILLANCE



W O Z N I A



Baril

FIN OCTOBRE, Isabelle reçoit un rapport d'Antargaz, avec qui elle a souscrit en 2018, un contrat de fourniture de propane. Elle y découvre une analyse financière pointue : « Le marché des produits pétroliers connaît actuellement une hausse de la demande énergétique liée aux conditions climatiques en Europe qui s'accompagne d'une remontée des cours du pétrole. Cette situation impacte les cotations du propane à la hausse, assène docement le gazier.

La suite est plus prosaïque : « Dans ce contexte, nous serons contraints d'appliquer une augmentation de tarif de 192 euros TTC par tonne sur votre barème Optimiz à compter du 01/12/2020. Soit une hausse de près de 10 %, ce que la justification se révèle, vérification faite, parfaitement mensongère.

Coup d'œil aux cours mondiaux du pétrole et du propane : entre la signature du contrat d'Isabelle, en octobre 2018, et la modification unilatérale imposée par Antargaz, le prix du baril a été... divisé par deux, passant de 85 à 41 dollars. Le propane, lui, a perdu plus de 40 % de sa valeur... Quel dommage, tout de même ! ces experts macroéconomiques n'auraient pas dû calculer une calculette ! Si le contrat d'Isabelle

LE CAS DARMANIN

